

D1D - Bureau des personnels enseignants du 1er degré public

Le Mans, le 3 novembre 2025

Dossier suivi par :  
Angela SYLLA  
Cheffe de bureau  
Tél : 02 43 61 58 29

L'Inspectrice d'Académie,  
Directrice Académique des Services  
de l'Éducation Nationale

Anaïs VOSSAERT  
Tél : 02 43 61 58 28

à

Mél : [mouvement72@ac-nantes.fr](mailto:mouvement72@ac-nantes.fr)  
19 boulevard Paixhans  
CS 50042 72071 LE MANS CEDEX 9

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré public  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Education nationale

**Objet : Mobilité des personnels enseignants du premier degré sur postes à profil (POP)  
Rentrée scolaire 2026**

**Références :**

- Lignes directrices de gestion ministérielles (LDGM) relatives à la mobilité des personnels du MENJ du 22 octobre 2024
- Note de service ministérielle du 30 septembre 2025 sur la mobilité des personnels enseignants du premier degré publiée au BOEN n° 39 du 16 octobre 2025

La présente note a pour objet de vous informer de l'ouverture du mouvement interdépartemental sur postes à profil (POP) en 2026 et de préciser les modalités spécifiques de ce dispositif réservé aux enseignants titularisés au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2025 et détenteur du titre requis pour le poste demandé.

Pour rappel, ce mouvement appelé « mouvement POP » est organisé par les Inspecteurs d'Académie - Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale (IA-DASEN) en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. L'objectif est de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste).

Vous y trouverez notamment les informations relatives au calendrier des opérations et à la procédure d'inscription. Contrairement au mouvement interdépartemental, ce dispositif n'est pas soumis à un barème.

Par ailleurs, d'autres sources d'informations sont mises à votre disposition :

- Sur le site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592>
- Une foire aux questions : <https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-pour-le-premier-degre-questions-reponses-325783>

- Une plateforme d'accompagnement, info mobilité est mise en place par le ministère, pour vous apporter aide et conseils personnalisés dans vos souhaits de mobilité. Elle est accessible au **01 55 55 44 44**, du 4 novembre au 26 novembre.

Vous trouverez ainsi, ci-après, les principales informations relatives aux :

- I Modalités de saisie de votre demande
- II Modalités d'instruction de votre demande
- III Annulation d'une demande
- IV Affectation sur un poste POP
- IV Calendrier

### **I - Modalités de saisie de votre demande**

Les postes mis au mouvement POP sont consultables sur l'application COLIBRIS.

Si vous êtes intéressé par un ou des postes publiés, et que votre profil correspond aux caractéristiques du poste proposé et aux compétences attendues, il vous revient de procéder à votre inscription en ligne **du 5 novembre 2025 à 12 heures au 26 novembre 2025 à 12 heures**.

L'accès à COLIBRIS peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet.

Pour vous connecter, vous devrez :

- Accéder à votre « bureau virtuel » en tapant directement dans la barre de votre navigateur Internet : <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>
- Cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France,
- Vous identifier en saisissant votre « compte utilisateur » (par défaut : initiale du prénom suivie, sans espace, du nom complet en minuscules) et votre mot de passe par défaut : NUMEN en majuscules), puis cliquer sur le bouton « Connexion »,

ATTENTION : si vous modifiez votre mot de passe en utilisant les outils proposés, vous devrez continuer à utiliser ce nouveau mot de passe pour les connexions suivantes. En cas de problème avec votre mot de passe et/ou compte utilisateur, contacter la DSI de la DSDEN par courriel : [dsi-antenne-72@ac-nantes.fr](mailto:dsi-antenne-72@ac-nantes.fr),

- Cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services Internet proposés dans le cadre de la gestion de votre carrière,
- Cliquer sur le bouton « Les services » puis sur le lien « Siam » pour accéder à l'application SIAM premier degré. Dans cette rubrique, vous choisissez « Mouvement POP » afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures COLIBRIS.

Il est vivement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour saisir vos vœux afin de limiter les risques d'encombrement du serveur.

Pour candidater, vous devez joindre à votre candidature, un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation, et éventuellement tout justificatif (titre ou certification) exigé pour le poste.

Si vous souhaitez candidater sur plusieurs postes, vous devez saisir une nouvelle demande pour chaque poste sur lequel vous voulez postuler.

Vous avez la possibilité de formuler jusqu'à 6 vœux, à classer par ordre de préférence.

### **II – Modalités d'instruction de votre demande**

Les demandes formulées durant la période de candidature font l'objet d'un premier examen de vérification de recevabilité par les DSDEN ayant publié le poste à pourvoir.

A noter que tout enseignant doit le cas échéant disposer des prérequis (titre, certification ou autre) exigés pour le poste sur lequel il se porte candidat.

ATTENTION : Un dossier irrecevable, dû à l'absence d'une pièce exigée, donnera lieu à l'annulation de la candidature.

Les DSDEN examinent ensuite toutes les candidatures recevables et convoquent à un entretien les candidats ayant le profil le plus adapté au poste à pourvoir. Les enseignants dont la candidature est retenue pour un entretien en seront informés par courriel.

Cette phase d'instruction des dossiers et de convocation aux entretiens se déroulera à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2025 jusqu'au 27 janvier 2026**, en distanciel.

Suite aux entretiens, les candidats avec un avis favorable au recrutement sont classés, dans l'application POP1D dédiée, en fonction de l'adéquation de leur profil avec le poste.

### **III – Annulation d'une demande**

**Du 5 au 26 novembre 2025** : l'annulation de vœux peut se faire directement sur COLIBRIS

**Du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 27 janvier 2026**, une demande d'annulation est possible en adressant un courriel à la DSDEN concernée à l'adresse : [mouvement72@ac-nantes.fr](mailto:mouvement72@ac-nantes.fr)

**A compter du 28 janvier et jusqu'au 18 février 2026**, le candidat ne peut plus annuler de vœux

**A compter du 18 février 2025**, la demande d'annulation de la mutation obtenue est à adresser à la DSDEN d'origine qui les examinera au regard des motifs actuellement fixés par les LDGM suivants :

- Décès du conjoint ou d'un enfant ;
- Perte d'emploi du conjoint ;
- Mutation ou non-mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement des personnels du ministère de l'Education nationale ;
- Mutation imprévisible et imposée du conjoint ;
- Situation médicale aggravée.

### **IV – Affectation sur un poste POP**

L'affectation d'un poste dans le cadre du mouvement POP est définitive, l'agent devient titulaire dans le département obtenu.

L'obtention d'un poste POP implique l'engagement d'y exercer pour une durée de 3 ans (sauf pour Mayotte). Toute demande de mobilité formulée avant cette durée d'exercice sera annulée. L'obtention de ce poste vaut automatiquement demande d'annulation de participation au mouvement interdépartemental le cas échéant.

L'enseignant a une bonification d'ancienneté de 27 points (à condition d'être affecté depuis au moins 3 ans sur le poste POP et d'avoir effectué ces 3 années de manière effective).

Par ailleurs, les enseignants ayant exercé au moins 3 ans sur un poste POP et toujours affectés sur ce poste, pourront solliciter leur retour automatique dans leur département d'origine lors du mouvement interdépartemental.

## V – Calendrier

Mercredi 5 novembre 2025 à 12 heures (heure de Paris)	Ouverture de la saisie des candidatures sur l'application COLIBRIS
Mercredi 26 novembre 2025 à 12 heures (heure de Paris)	Fin de la saisie des candidatures sur l'application COLIBRIS
Du lundi 1 <sup>er</sup> décembre 2025 au mardi 27 janvier 2026	Phase d'instruction des candidatures et d'organisation des entretiens de recrutement
Mardi 18 février 2026	Communication des résultats

L'Inspectrice d'Académie,  
Directrice Académique des Services de  
l'Education Nationale

Dominique POGLIO

Pour l'Inspectrice d'Académie - DASEN  
et par délégation  
La Secrétaire Générale  
Anne-Marie RIOU

